

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SARL  
CRESCEND'EAU ET GRANDANGOULEME

Service Sport - Politique sportive -  
FSSE  
N° 2017-D-276

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n° 82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1** – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement est approuvée la convention de partenariat passée entre la SARL Crescend'eau située 11 avenue du Maréchal Juin 16340 L'Isle d'Espagnac et GrandAngoulême.

**Article 2** – La convention prévoit notamment que lors de l'événement qui se déroulera du 9 au 10 septembre 2017, GrandAngoulême s'engage à offrir à la SARL Crescend'eau des espaces publicitaires décrit dans ladite convention.

**Article 3** – En contrepartie, la SARL Crescend'eau s'engage à verser la somme de 360 € TTC dans le but de soutenir l'événement.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **08 septembre 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **08 septembre 2017**